CONTRÔLE DE L'ORIGINE PAR TEST ADN

Renforcer ensemble la confiance dans la viande suisse

PROVIANDE

ORIGINE SUISSE GARANTIE

Proviande a lancé le contrôle de l'origine par test ADN le 1er juillet 2018. Comme son nom l'indique, ce système fournit la preuve, grâce à une analyse du patrimoine génétique, que les produits carnés arborant la désignation de provenance «Suisse» sont effectivement issus d'animaux élevés et abattus en Suisse.

Le contrôle de l'origine par test ADN est un service destiné aux transformateurs de viande, au commerce, au secteur gastronomique, mais aussi aux consommatrices et consommateurs. Il a été lancé à l'initiative de Proviande, l'interprofession suisse de la filière viande, qui est également propriétaire du système. Afin que le contrôle de l'origine par test ADN soit axé le plus possible sur l'utilisateur, Proviande collabore étroitement avec des représentants de la filière viande et du secteur gastronomique dans le cadre de sa mise en œuvre.

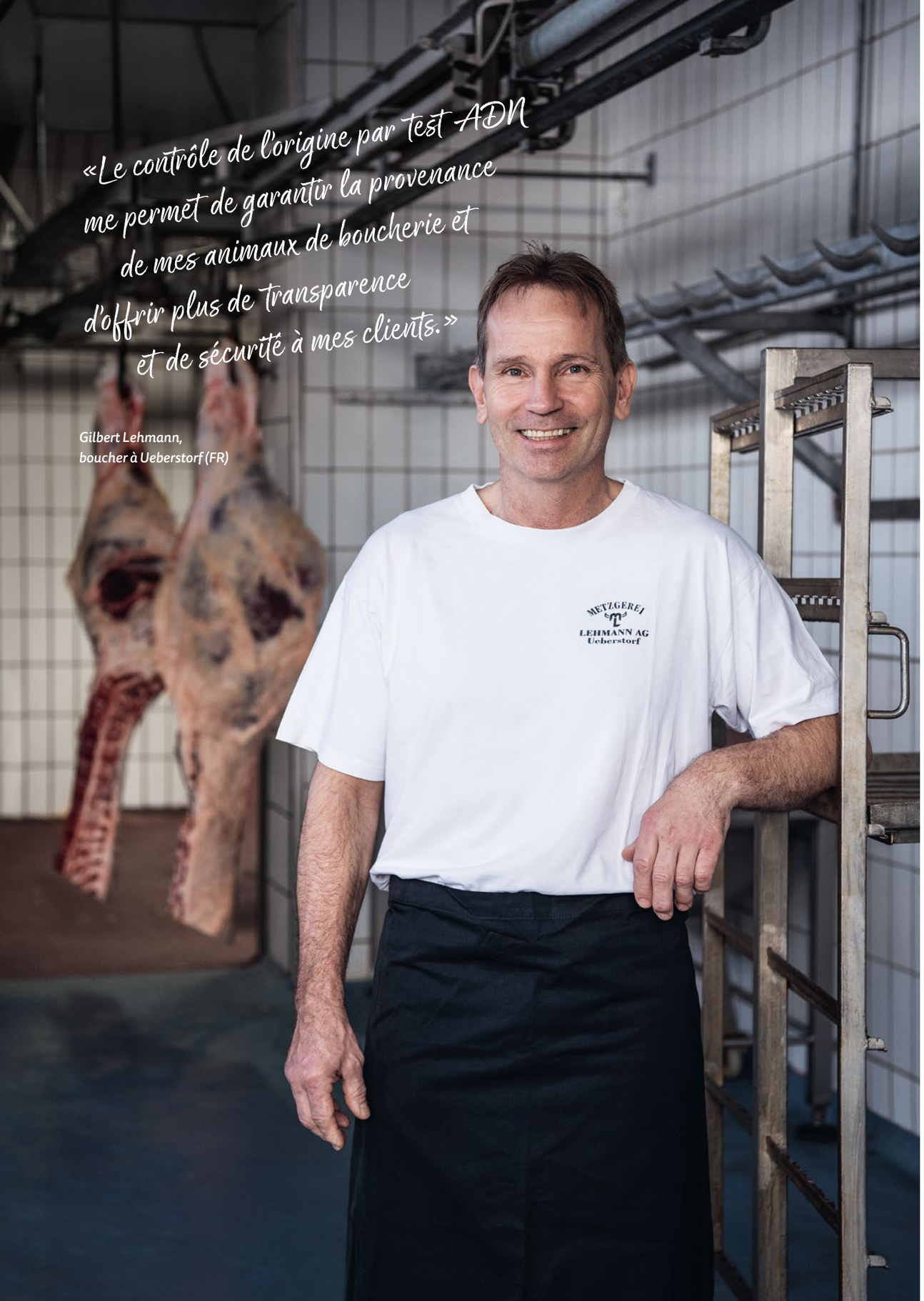

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ

Le contrôle de l'origine par test ADN est un signe clair et une mesure efficace de lutte contre les déclarations abusives. Chaque être vivant, donc chaque animal de rente, a un ADN spécifique, présent non seulement dans l'animal vivant, mais aussi dans tous les morceaux de viande. La comparaison des ADN permet donc de déterminer à coup sûr de quel animal une pièce de viande provient.

Le contrôle de l'origine par test ADN renforce la sécurité tout au long de la chaîne de création de plus-value, parce que la provenance exacte d'un morceau de viande ou d'un produit carné suisse peut être attestée à toutes les étapes. Cela renforce non seulement la confiance dans la déclaration Viande Suisse, mais aussi la considération dont jouissent les produits carnés issus de la production indigène.

Le contrôle de l'origine par test ADN profite à toutes les parties prenantes:

- ***Les consommatrices et consommateurs:*** lors de l'achat de viande, de produits carnés ou de produits contenant de la viande, ils ont une assurance supplémentaire que les produits dont la provenance déclarée est la Suisse viennent effectivement de Suisse.
- ***La filière viande:*** la sécurité et la transparence dans la transformation et la revente augmentent considérablement, car la provenance exacte des produits de viande suisse peut être déterminée à chaque étape. Dès 2019, Proviande proposera d'autres prestations, comme le prélèvement d'échantillons sur les arrivages de marchandises.
- ***Les producteurs:*** le contrôle de l'origine par test ADN renforce la confiance de la filière et des consommatrices et consommateurs dans la viande suisse. Il contribue à accroître la demande de produits carnés nationaux et à justifier les prix comparativement plus élevés.

LE DÉROULEMENT DU CONTRÔLE DE L'ORIGINE PAR TEST ADN.

1 *Saisie des échantillons de référence*

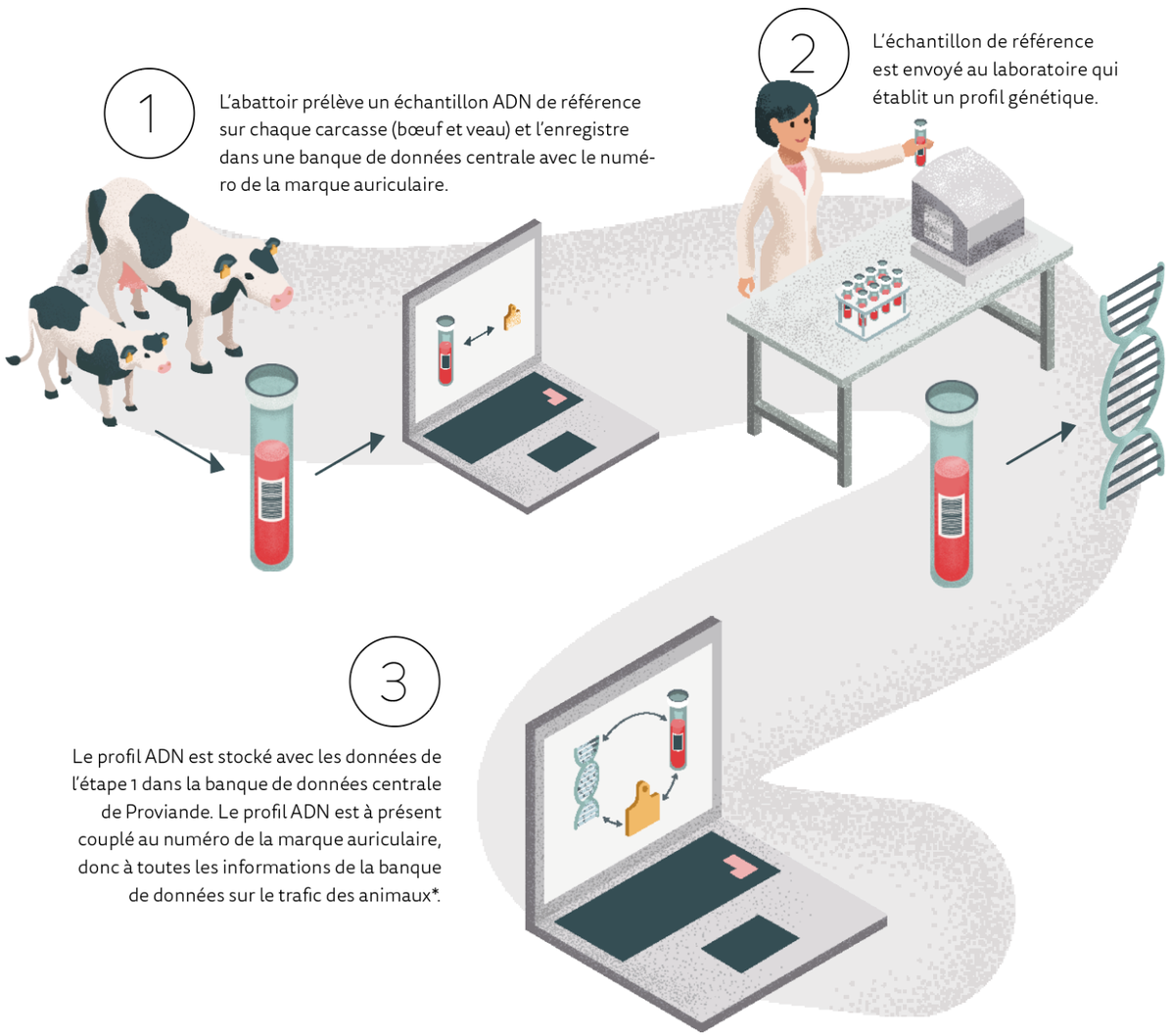

1 L'abattoir prélève un échantillon ADN de référence sur chaque carcasse (bœuf et veau) et l'enregistre dans une banque de données centrale avec le numéro de la marque auriculaire.

2 L'échantillon de référence est envoyé au laboratoire qui établit un profil génétique.

3 Le profil ADN est stocké avec les données de l'étape 1 dans la banque de données centrale de Proviande. Le profil ADN est à présent couplé au numéro de la marque auriculaire, donc à toutes les informations de la banque de données sur le trafic des animaux*.

* **Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA):** la BDTA garantit la traçabilité des animaux suisses. Sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture, la BDTA attribue à chaque animal à onglons (bœuf, porc, mouton, chèvre et gibier gardé en enclos) élevé en Suisse une identité sous forme de marque auriculaire permettant son identification claire. Depuis l'an 2000, l'ensemble des naissances, changements de site et abattages de bovins est enregistré dans la BDTA.

2 *Monitorage du marché*

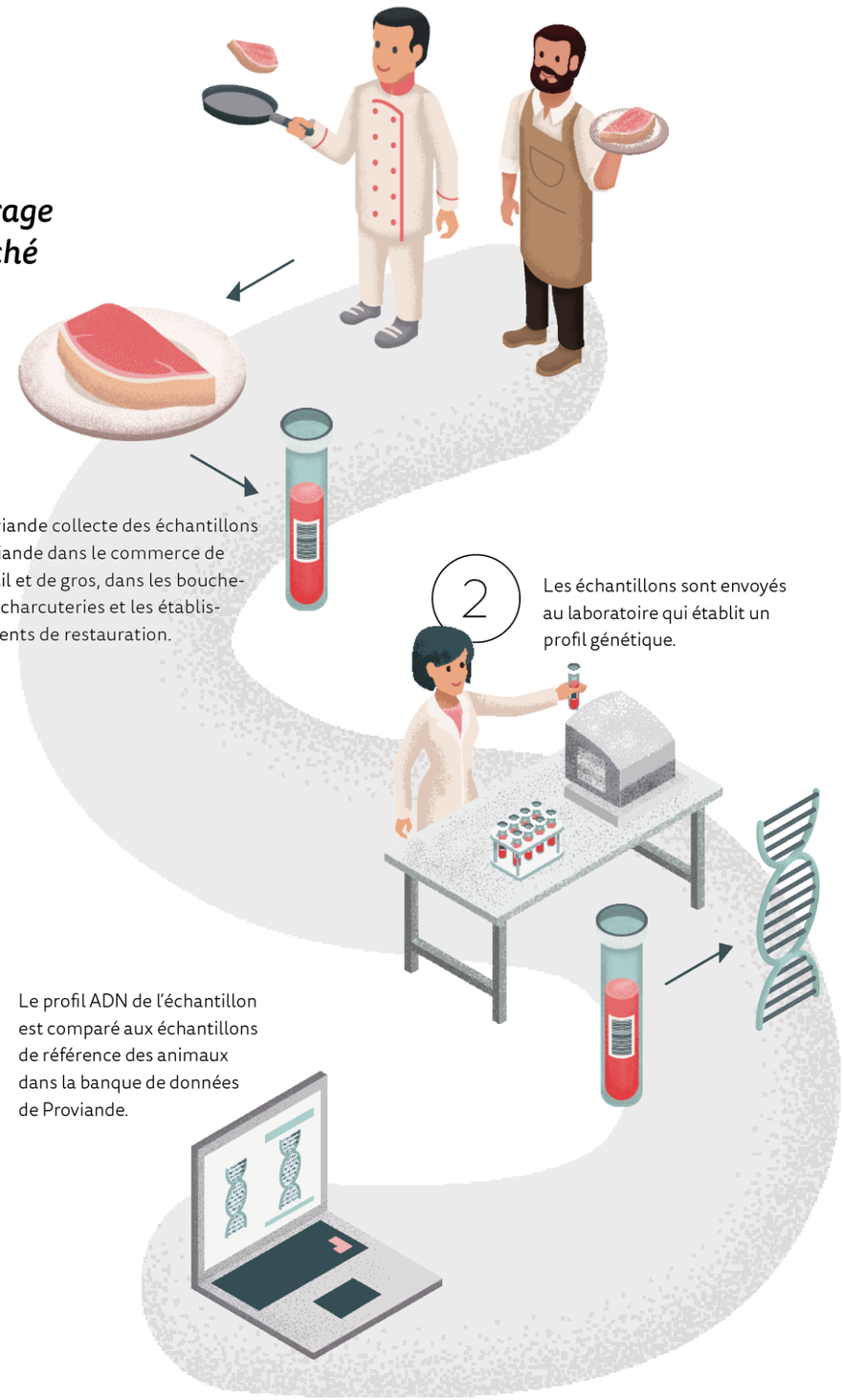

1 Proviande collecte des échantillons de viande dans le commerce de détail et de gros, dans les boucheries-charcuteries et les établissements de restauration.

2 Les échantillons sont envoyés au laboratoire qui établit un profil génétique.

3 Le profil ADN de l'échantillon est comparé aux échantillons de référence des animaux dans la banque de données de Proviande.

3 Comparaison

MATCH
S'il existe un échantillon de référence correspondant, on parle de «Match». Grâce au couplage du numéro de la marque auriculaire avec la banque de données sur le trafic des animaux, on peut alors voir de quel animal ou de quels animaux la viande du produit testé provient.

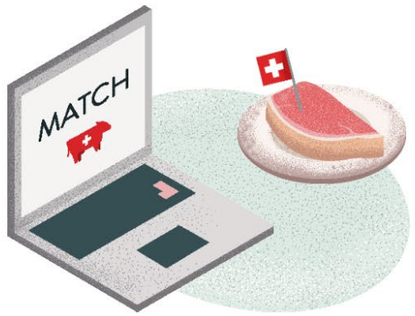

NO MATCH
S'il n'existe pas d'échantillon de référence correspondant dans la banque de données, on parle de «No match». Cela signifie que la déclaration de provenance «Suisse» n'a pas été confirmée, ce qui entraîne des investigations supplémentaires.

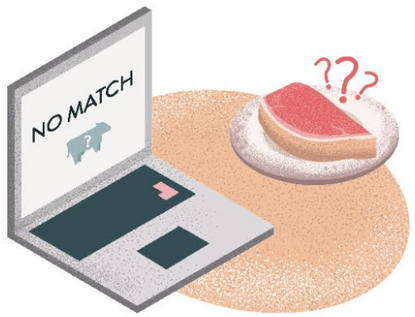

Que se passe-t-il en cas de «No match»?
Lors d'un «No match», Proviande suit une procédure standard:

- En premier lieu, Proviande effectue un contrôle de plausibilité en collaboration avec IdentiGEN afin d'exclure toute erreur de contrôle.
- L'établissement auprès duquel Proviande s'est procuré le produit testé est ensuite contacté et prié de prendre position.
- Trois autres prélèvements d'échantillons sont réalisés dans l'établissement durant le mois qui suit.
- En cas de nouveau «No match», l'établissement doit fournir une explication.
- Si celle-ci n'est pas satisfaisante, le comité de monitorage du marché** se saisit de l'affaire.
- Conjointement avec l'établissement concerné, il recherche les causes et les failles et participe à leur élimination. Le cas est documenté et évalué. En fonction du résultat, le dossier est soit clôturé directement, soit transmis au conseil d'administration de Proviande avec une requête de démarche ultérieure. Exemples de requêtes possibles:
  - prélèvement d'échantillons supplémentaires dans l'établissement;
  - signalement aux autorités cantonales d'exécution;
  - notification à Agro-Marketing Suisse et à d'autres organismes ou associations dont l'établissement concerné est membre;
  - clôture du dossier.

Le conseil d'administration définit les mesures à prendre et charge le bureau de Proviande de les mettre en œuvre.

** **Comité de monitorage du marché:** le comité de monitorage du marché est un organe neutre chargé de traiter les «No matches» répétés. La neutralité du comité a pour but d'éviter les conflits d'intérêts.

LES PRINCIPAUX FAITS EN BREF

Pour quelles espèces animales le contrôle de l'origine par test ADN est-il introduit?
Dans un premier temps uniquement pour les bœufs et les veaux. L'analyse ADN est cependant transposable à toutes les espèces animales. On ignore encore si le contrôle de l'origine par test ADN s'appliquera un jour également aux porcs et à la volaille.

Comment le contrôle de l'origine par test ADN est-il couplé à la banque de données sur le trafic des animaux?
La banque de données sur le trafic des animaux assure la traçabilité de l'abattoir à l'animal ou à la ferme. Le couplage avec le contrôle de l'origine par test ADN permet désormais de tracer la provenance d'un produit carné jusqu'à l'animal, à toutes les étapes.

Le contrôle de l'origine par test ADN est-il obligatoire?
Le contrôle de l'origine par test ADN est volontaire. Mais comme il a été très bien accueilli par la filière, les établissements ont été nombreux à soutenir le nouveau système dès son lancement. D'autres se rajoutent sans cesse, car plus la couverture est étendue, plus la transparence et la sécurité sont élevées dans toute la filière viande. Les établissements participants signent un accord fixant toutes les conditions-cadres.

Quelle est la fiabilité du contrôle de l'origine par test ADN?
Comme chaque ADN est unique, la comparaison des ADN est toujours sans ambiguïté. Pour exclure toute erreur de procédure, le contrôle de l'origine par test ADN est réalisé conformément à des procédures standardisées et certifiées. Toutes les données sont en outre enregistrées et traitées directement par voie électronique.

Combien d'échantillons sont prélevés?
Le monitorage du marché prévoit de recueillir 3600 échantillons de contrôle par an.

Combien coûte le contrôle de l'origine par test ADN?
Tout le système est financé par la vente des porte-échantillons. CHF 7.50 par échantillon de référence (et animal) sont facturés à l'abattoir, qui répercute cette somme sur les carcasses. Le prix de la viande n'augmente que de manière minime.

Les coûts augmentent-ils pour les consommatrices et les consommateurs?
Le surcoût du contrôle de l'origine par test ADN est minime pour le consommateur final. Le prix au kilo de la viande de bœuf augmente d'environ 5 centimes, celui du veau d'environ 9 centimes.

Quand le contrôle de l'origine par test ADN a-t-il été introduit?
Les premiers échantillons de référence ont été prélevés dans les abattoirs suisses le 1er juillet 2018. Le monitorage du marché a débuté le 1er novembre 2018 dans le commerce de détail et sera étendu à tous les canaux de distribution à partir de 2020. Des rapports trimestriels informant sur l'avancement du projet sont publiés au fur et à mesure sur proviande.ch/adn.

D'autres prestations seront-elles proposées autour du contrôle de l'origine par test ADN?
Lorsque le système sera établi, les possibilités d'utilisation supplémentaires seront nombreuses. La filière viande a d'ailleurs déjà déposé des demandes concrètes. En définitive, les prestations effectivement intégrées à l'offre dépendront de la demande, de la faisabilité et de l'utilité. Exemples de prestations possibles: échantillons de contrôle à l'arrivage des marchandises, prélèvement d'échantillons dans les établissements de restauration, contrôle des produits labellisés et du caractère régional ou encore vérification des races.

Qui réalise le contrôle de l'origine par test ADN?
L'analyse et la comparaison sont effectuées par IdentiGEN Switzerland AG à Schlieren (ZH). Leader du marché des systèmes de traçabilité basés sur l'ADN, cette société compte plus de 20 ans d'expérience dans ce domaine.

Qui gère les données collectées?
Propriétaire du système, Proviande détient la maîtrise des données. IdentiGEN met ses résultats à la disposition exclusive de Proviande.

Existe-t-il des systèmes comparables dans d'autres pays?
Une traçabilité basée sur l'ADN n'existe dans aucun autre pays à l'échelle nationale. Le système d'IdentiGEN est toutefois utilisé par certaines chaînes de magasins de détail vis-à-vis de leurs fournisseurs.

Phases d'introduction

Juillet 2018	Novembre 2018	À partir de 2020
Phase 1 – Prélèvement des premiers échantillons de référence dans 23 abattoirs	**Phase 2** – Début du monitorage du marché dans le commerce de détail – Examen d'autres utilisations possibles du système	**Phase 3** – Extension du monitorage du marché aux boucheries-charcuteries et au secteur gastronomique

CONTACT

Pius Nietlispach, responsable de la traçabilité basée sur l'ADN, se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire sur le contrôle de l'origine par test ADN:

tél. 031 309 41 34
e-mail: pius.nietlispach@proviande.ch

PROVIANDE

Proviande société coopérative
Brunnhofweg 37
Case postale
3001 Berne

proviande.ch/adn

Qui est Proviande?

Proviande est l'interprofession suisse de la filière viande. Les membres de la coopérative sont des organisations situées tout au long de la chaîne de création de plus-value de la viande, des producteurs aux commerçants, en passant par les transformateurs. Ambassadrice, intermédiaire et prestataire de services dans la filière viande, Proviande donne à celle-ci des impulsions déterminantes et défend une production de viande de haute qualité en Suisse. Elle s'engage pour que la viande suisse jouisse d'une considération et d'une reconnaissance fortes dans la société, auprès des consommateurs, des transformateurs, des commerçants, du secteur gastronomique et des producteurs.

Proviande société coopérative
Brunnhofweg 37
Case postale
3001 Berne

proviande.ch